



Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2017

(23 novembre 2016)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2017 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend:

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. PRESENTATION

En mai 2015, le Conseil communal a très vite pris conscience que l'établissement du budget 2016 conduirait la Ville à une mise sous tutelle si rien n'était entrepris. Dans les 6 mois qui restaient, avant la présentation du budget 2016, il fallait absolument réussir à boucler les comptes 2015 en appliquant le nouveau règlement sur les finances. Il a été ainsi possible de procéder à des réévaluations de biens et, dans un même temps, de créer des provisions importantes afin de supporter, quelques temps, les difficultés que rencontre la Ville depuis 2014.

Dès lors, au 31 décembre 2015, les comptes présentent CHF 66 millions de réserve de politique conjoncturelle et CHF 52 millions d'excédent du bilan. Il n'y a pas, à ce jour, un risque de mise sous tutelle mais il faut être conscient que des déficits successifs importants peuvent rapidement faire disparaître ces sommes. Il est donc du devoir du législatif et de l'exécutif d'agir aujourd'hui. Il n'est pas question de laisser une situation catastrophique à la postérité.

Afin de réduire les déficits à venir, une série de mesures vont être mises en place.

Le personnel verra son salaire se réduire et certaines dispositions mises en œuvre en 2007, quant à l'horaire et aux vacances, seront supprimées.

Pour le citoyen chaux-de-fonnier, devoir supporter 3 points d'impôt supplémentaires alors que la commune demande un effort plus important qu'ailleurs est douloureux.

Les services doivent continuer à se restructurer et le Conseil communal poursuit l'analyse des prestations fournies. Un cadre clair et défini rassure. Cependant, aujourd'hui, il est indispensable de se remettre en question pour avoir une structure supportable par rapport aux recettes fiscales à venir.

Il est évident aussi que les réformes fiscales cantonales décidées en 2013, alors que la conjoncture était florissante, ont un effet non prévu par le canton sur la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les recettes fiscales chutent à cause de la conjoncture pour environ CHF 4.5 millions pour les personnes morales (impôts sur le bénéficiaire et fonds des personnes morales). Au niveau des personnes physiques, l'impact de la conjoncture est difficile à chiffrer, nous l'estimons à environ CHF 1.5 million à défaut d'informations plus précises en notre possession. L'écart total entre les impôts 2014 et le budget 2017 sans l'augmentation des 3 points d'impôt est une détérioration de CHF 14 millions. Dès lors, les réformes cantonales au niveau de la fiscalité ont un effet négatif estimé à environ CHF 8 millions pour la Ville.

La Ville supporte toujours seule le MIH pour CHF 1.5 million, une grande partie des bibliothèques pour CHF 3.5 millions, du préscolaire pour CHF 4.6 millions et du parascolaire pour CHF 3.4 millions avec une faible contribution de l'Etat alors que, dans ces domaines-là, le rôle cantonal, voire extra-cantonal ne peut être contesté.

Il est urgent que l'Etat se penche sur les charges qu'assume La Chaux-de-Fonds pour l'ensemble du canton et il devra peut-être puiser dans le fonds d'aide aux communes pour atténuer l'effet des réformes fiscales mises en place et les réformes des charges pas encore abouties.

Les grandes réformes prévues dans le budget 2017 par rapport à la situation actuelle sont décrites de manière détaillée dans le rapport relatif au train de mesures à prendre en vue d'améliorer la situation financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2020.

Une des mesures importantes pour que la Ville puisse se réorganiser est certainement la suppression des heures de décharges et la limitation des semaines de vacances. Ces décharges d'heures concernent à ce jour 270 personnes et ce nombre va encore augmenter si l'on n'abroge pas cet arrêté. Il s'agit en terme d'heures de travail de 17 EPT que la Ville paie, soit environ CHF 1.7 million, mais qui ne sont pas effectivement disponibles.

L'obligation de travailler 40 heures par semaine pour un taux d'occupation de 100% est conforme à ce qui se pratique dans la plupart des collectivités publiques et dans le privé. Ce changement permettra de répondre à la réduction importante des forces de travail. Pour tout le personnel qui en bénéficiait, ce changement est difficile à accepter, mais dans certains secteurs économiques ou certaines collectivités, l'horaire hebdomadaire est supérieur.

Au vu des difficultés énormes que rencontre la Ville, il est indispensable que les collaboratrices et les collaborateurs comprennent qu'il n'y a plus de marge de manœuvre et que les réformes ne peuvent être remises à plus tard sans quoi des licenciements seront nécessaires, ce que veut éviter le Conseil communal.

Partout, des économies ont été mises en place. Personne n'a été épargné, les bénéficiaires de subventions aussi. Le Conseil communal s'assure que tous les services contribuent aux efforts demandés dans la mesure de leurs moyens. Il se peut que certaines réformes ne soient pas encore visibles car parfois cela prend du temps, mais le Conseil communal y travaille sans tabou.

Des contacts privilégiés ont été mis en place avec les acteurs importants de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Des projets de développement existent, ils tardent à voir le jour. La conjoncture morose rend les entrepreneurs prudents, ce qui est normal, mais n'empêche pas un redémarrage progressif en cas de reprise économique.

Dès lors, s'il est difficile d'être optimiste pour l'année 2017, il faut tendre à l'excellence en matière de prestations aux moindres coûts en attendant des jours meilleurs.

Le déficit affiché dans le budget de CHF 16.6 millions ne tient pas compte d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de l'ordre de CHF 11 millions. Un amendement du Conseil communal relatif à ce prélèvement sera déposé lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2016.

2. COMPTE DE RESULTATS

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit:

2.1 Comparaison Budget 2017 - Budget 2016

	Budget 2017	Budget 2016	Ecart	%
Charges d'exploitation	219'780'500.00	218'658'000.00	1'122'500.00	0.51
Revenus d'exploitation	-199'580'930.00	-200'427'850.00	846'920.00	-0.42
Résultat provenant des activités d'exploitation	20'199'570.00	18'230'150.00	1'969'420.00	10.80
Résultat provenant de financements	1'278'480.00	193'070.00	1'085'410.00	562.18
Résultat opérationnel	21'478'050.00	18'423'220.00	3'054'830.00	16.58
Résultat extraordinaire	-4'926'600.00	-908'000.00	-4'018'600.00	442.58
Résultat (déficit)	16'551'450.00	17'515'220.00	-963'770.00	-5.50

Le compte de résultats présente un budget 2017 déficitaire de CHF 16'551'450.-. En comparaison avec le budget 2016, le déficit est inférieur de CHF 1 million.

L'application des principes définis dans la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) a encore des impacts sur la présentation du budget 2017, notamment dans la séparation entre le résultat d'exploitation et le résultat de financement.

Le résultat extraordinaire du budget 2017 correspond au prélèvement à la réserve pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif.

Par ailleurs, le compte de résultats à trois niveaux ne présente pas les imputations internes. Celles-ci s'élèvent à CHF 27'524'090.- pour le budget 2017.

Les détails du compte de résultats par nature et par centre financier figurent en annexe 1 et 2.

Les variations principales par rapport au budget 2016 sont les suivantes (amélioration (+) / détérioration (-)):

Budget 2016, déficit (en millions)	-17.5
Détériorations pour 2017	
Pertes sur débiteurs impôts	-0.6
SIS, domaine pré-hospitalier	-0.7
Recettes fiscales	-4.1
SCAS, facture sociale	-0.2
Amortissements	-6.1
Charges d'intérêts passifs	-1.3
Diverses détériorations	-0.3
Améliorations pour 2017	
Salaires	1.3
Suppression du mandat de police	2.6
Transports	2.6
Réévaluations	1.1
Prélèvement à la réserve de réévaluation	4.9
Péréquation financière intercommunale	0.6
Sécurité publique	1.1
Déficit Budget 2017	-16.6

2.2 Comparaison Budget 2017 – Comptes 2015

	Budget 2017	Comptes 2015	Ecart	%
Charges d'exploitation	219'780'500.00	213'562'488.08	6'218'011.92	2.91
Revenus d'exploitation	-199'580'930.00	-201'916'895.83	2'335'965.83	-1.16
Résultat provenant des activités d'exploitation	20'199'570.00	11'645'592.25	8'553'977.75	73.45
Résultat provenant de financements	1'278'480.00	-578'533.79	1'857'013.79	-320.99
Résultat opérationnel	21'478'050.00	11'067'058.46	10'410'991.54	94.07
Résultat extraordinaire	-4'926'600.00	-5'290'427.81	363'827.81	-6.88
Résultat total	16'551'450.00	5'776'630.65	10'774'819.35	186.52

En comparaison des comptes 2015, le budget 2017 présente une augmentation du déficit de CHF 10.8 millions. Cette détérioration s'explique principalement par des revenus extraordinaires de CHF 5.3 millions (dissolution de réserves) et un dividende extraordinaire de CHF 2.2 millions (BLOC 30 SA) en 2015 ainsi qu'une baisse des impôts de CHF 7.4 millions au budget 2017. Ces diverses variations sont détaillées par la suite.

Les variations principales par rapport aux comptes 2015 sont les suivantes (amélioration (+) / détérioration (-)):

Comptes 2015, déficit (en millions)	-5.8
Détériorations pour 2017	
Mutualisation service ambulancier	-0.7
Recettes fiscales	-7.4
Amortissements	-6.8
Dissolution des réserves	-5.3
Dividende extraordinaire BLOC 30 SA	-2.2
Diverses détériorations	-0.1
Améliorations pour 2017	
Salaires	2.2
Suppression mandat de police	2.6
Prélèvement à la réserve de réévaluation	4.9
Transports	0.4
Péréquation financière intercommunale	0.5
Sécurité publique	1.1
Déficit Budget 2017	-16.6

2.3 Charges de personnel

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'543'100.00	1'715'270.00	1'794'100.15	-10.04
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	51'293'580.00	52'317'120.00	52'189'016.05	-1.96
302 Salaires enseignants	37'661'250.00	37'413'100.00	37'183'501.85	0.66
303 Travailleurs temporaires	105'000.00	111'000.00	67'055.25	-5.41
304 Allocations	1'823'400.00	1'460'990.00	1'469'613.20	24.81
305 Cotisations patronales	19'069'430.00	19'928'250.00	20'934'114.22	-4.31
309 Autres charges de personnel	753'650.00	737'400.00	806'437.75	2.20
30 Total	112'249'410.00	113'683'130.00	114'443'838.47	-1.26

Une diminution des charges de personnel de l'ordre de CHF 1.4 million et CHF 2.2 millions peut respectivement être constatée par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015.

Mesures

Certaines mesures ont été prises afin de diminuer les charges de personnel. Il s'agit de:

- Maintien des mesures salariales décidées en 2015 pour 2016 et 2017;
- Révision de la grille salariale avec application de l'IPC de -2.4 points (2.31%);
- Suppression des décharges d'âge pour l'ensemble des collaborateurs. En contrepartie, les collaborateurs recevront un treizième et les collaboratrices un quatorzième de pont AVS par année de perte des avantages liés à l'âge;

- Révision des indemnités mensuelles d'accompagnement pour les membres quittant le Conseil communal;
- Suppression de l'affiliation du Conseil communal au PPP (plan spécial de prévoyance ne prévu pour les policiers, les pompiers et les pilotes);
- Suppression du versement spécial d'environ CHF 22'000.– par an et par conseiller communal pour améliorer leur retraite;
- Introduction d'une allocation de résidence d'un montant de CHF 1'000.– perçue au prorata des mois d'activité auprès de la Commune et proportionnellement au degré d'occupation de chaque collaborateur.

Pour le personnel relevant de l'échelle de l'Etat, les salaires ont été calculés sur les mêmes bases que 2016 en prenant en considération les propositions d'économies futures du Canton.

Evolution des effectifs et de la masse salariale

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets évoluent comme suit:

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Différence par rapport au budget 2016
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	587.12	585.20	577.96	1.92
Personnel, autres				
- Enseignants	373.69	366.05	365.91	7.64
- Orthophonistes	9.63	9.57	9.83	0.06
- OPCMN (protection civile)	4.90	4.90	4.90	0.00
Total des EPT	975.34	965.72	958.60	9.62

Une diminution des charges salariales est observée pour le budget 2017 en comparaison des comptes 2015 (CHF -2.2 millions) et du budget 2016 (CHF 1.4 million). Par contre, le nombre total d'EPT augmente. La diminution de l'effectif dans la majorité des services est annulée par l'augmentation de l'effectif à la sécurité publique, du personnel enseignant ainsi qu'au service de la jeunesse par rapport à 2015 (pré- et parascolaire).

7. Statistique du personnel

Services	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Effectif EPT*	Traitements bruts**	Effectif EPT	Traitements bruts	Effectif EPT	Traitements bruts
110 Conseil communal (secrétaires)	4.04	343'150.00	4.25	379'280.00	4.70	382'117.55
121 Chancellerie	2.60	291'550.00	2.85	350'670.00	2.59	360'976.25
122 Service de l'économie	0.00	0.00	0.90	112'300.00	0.90	113'873.05
123 Service informatique communal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.70	105'828.45
124 Service juridique	1.70	231'310.00	1.70	245'800.00	1.80	263'522.05
125 Aff. régionales et relations extérieures	0.70	97'430.00	0.70	100'550.00	1.27	151'971.15
126 Communication	2.40	240'750.00	2.40	247'200.00	3.40	374'992.80
130 Contrôle des habitants	6.80	553'760.00	6.90	598'850.00	6.68	574'401.25
200 Service des bâtiments et du logement ¹	16.00	1'422'950.00	16.30	1'495'900.00	11.66	1'219'987.35
201 Bâtiments divers d'utilité publique ¹	8.26	628'100.00	8.36	664'700.00	8.13	621'427.75
210 Gérance – secrétariat ¹	3.60	301'680.00	3.80	306'940.00	8.54	737'187.80
213 Bâtiment d'utilité mixte ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	1.50	115'780.45
240 Domaines ¹	0.20	18'750.00	0.20	19'150.00	0.20	19'135.00
301 SCAS - Office d'aide sociale	42.10	3'414'200.00	41.70	3'463'850.00	40.86	3'458'400.00
311 Centre santé sex.-Planning fam.	1.60	160'800.00	1.60	164'060.00	1.50	166'194.50
315 SCAS - Maison de retraite	1.20	103'160.00	1.20	105'430.00	1.10	106'801.25
430-455 Ecole obligatoire	429.19	42'042'550.00	421.39	41'955'500.00	422.98	41'819'803.80
482 Centre de santé scolaire	4.51	462'820.00	4.51	469'580.00	4.62	478'721.35
483 Centre d'orthophonie	10.66	1'234'900.00	10.60	1'231'880.00	10.81	1'261'971.40
500 Service des affaires culturelles	2.78	318'650.00	2.78	323'050.00	2.78	322'040.70
501 Bibliothèque de la Ville	22.70	1'935'300.00	22.57	1'992'050.00	22.87	2'066'086.10
502 Bibliothèques des jeunes	7.43	619'400.00	7.64	646'500.00	8.03	645'073.30
505 Archives communales	0.70	55'500.00	0.70	56'250.00	0.70	58'395.35
510 Services généraux des musées	4.40	361'400.00	4.62	392'400.00	5.00	379'166.50
511 Musée d'histoire naturelle	3.98	414'930.00	3.03	375'200.00	3.48	335'545.35
512 Musée d'histoire	5.75	451'950.00	5.75	451'400.00	5.64	466'076.70
513 Musée international d'horlogerie	9.92	999'950.00	9.95	1'021'500.00	11.67	1'044'050.40
514 Musée des beaux-arts	5.55	567'750.00	5.55	575'000.00	5.68	592'510.90
515 Zoo du Bois du Petit-Château	8.40	614'630.00	8.30	645'100.00	8.65	669'386.40
520 Service des sports	2.85	272'500.00	2.93	296'000.00	3.53	338'305.75
521 La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	459'600.00	6.00	475'600.00	6.00	480'103.90
524 Piscine des Arêtes	4.00	327'900.00	4.00	332'600.00	4.00	358'475.85
525 Piscine, patinoires des Mélèzes	9.80	798'600.00	9.80	812'400.00	10.13	899'447.65
550-552 Service de la jeunesse	68.15	5'351'600.00	68.23	5'434'750.00	54.99	4'616'826.10
600 Finances	11.20	994'480.00	11.50	1'076'500.00	11.42	1'079'682.15
620 Service des ressources humaines	7.10	635'720.00	6.55	589'830.00	6.81	696'742.05

Services	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015		
	Effectif EPT*	Traitements bruts**	Effectif EPT	Traitements bruts	Effectif EPT	Traitements bruts	
630	Contrôle financier	0.00	0.00	0.60	89'000.00	0.60	93'965.60
700	Administration des travaux publics	1.80	188'600.00	2.20	215'600.00	9.52	849'283.05
701	Services techniques	5.50	591'000.00	5.80	628'300.00	0.00	0.00
708	Service des espaces publics	141.64	11'410'400.00	141.76	11'719'400.00	0.00	0.00
710-715	Voirie - frais d'entretien, ateliers ²	0.00	0.00	0.00	0.00	107.15	9'090'513.30
720	Station d'épuration	6.00	576'400.00	6.00	592'400.00	5.67	570'920.60
725	Déchets des personnes physiques	1.00	79'100.00	1.00	78'700.00	1.00	79'963.00
727	Déchetterie intercommunale ²	0.00	0.00	0.00	0.00	4.00	330'791.20
730	Service des espaces verts ²	0.00	0.00	0.00	0.00	20.44	1'647'915.95
735	Centre horticole ²	0.00	0.00	0.00	0.00	4.60	356'962.70
740	Cimetière ²	0.00	0.00	0.00	0.00	8.30	703'222.70
755	SUE - Urbanisme	11.17	1'127'870.00	10.90	1'138'090.00	11.16	1'241'075.30
770	Géomatique	1.90	161'050.00	1.70	169'000.00	2.38	218'754.95
813	SUE - Environnement	4.46	392'750.00	4.30	398'580.00	5.17	513'384.25
860	Sécurité publique	32.40	3'002'830.00	25.40	2'528'570.00	25.16	2'632'403.55
870-875	SIS ³ et police du feu	48.40	5'025'750.00	52.10	5'163'760.00	43.23	4'823'351.35
890	OPC Organis. Protection Civile	4.90	439'940.00	4.90	446'650.00	4.90	438'552.80
Total		975.34	89'723'410.00	965.92	90'575'820.00	958.60	90'972'068.65
	Remboursement des assurances		-786'000.00		-692'500.00		-1'082'990.10
	Echelons qualitatifs		0.00		0.00		2'477.85
	Variation heures		0.00		0.00		-175'600.00
	Primes pour mesures économiques		20'000.00		20'000.00		16'200.00
	Salaires du personnel en formation		1'543'100.00		1'199'010.00		964'958.00
	Rubriques 304 à 309		20'425'820.00		20'865'530.00		21'952'623.92
	Salaires CC		1'323'080.00		1'715'270.00		1'794'100.15
Total charges de personnel (30)			112'249'410.00		113'683'130.00		114'443'838.47

¹ Dès 2016, regroupés dans le nouveau service des bâtiments et du logement

² Dès 2016, regroupés dans le nouveau service des espaces publics

³ SIS : 7 EPT pour aspirants (SP en formation) et 8 EPT stagiaires ne figurent pas dans le total de l'effectif du budget 2017.

Dans le cadre de la suppression de la réduction du temps de travail en raison de l'âge, une économie qui équivaut à -1,76EPT a été budgétée au niveau des traitements; toutefois cette économie n'a pas été prise en compte dans le calcul des effectifs (EPT)

*Les apprenti-e-s et les stagiaires ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs EPT

**Rubriques 300 à 303 + allocations familiales, sans les salaires du CC et le personnel en formation

2.4 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport aux budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel, marchandises	5'097'190.00	5'053'660.00	4'708'657.08	0.86
311 Immobilisations non portées à	1'208'830.00	1'304'120.00	1'744'488.29	-7.31
312 Alimentation et élimination	4'476'570.00	4'313'110.00	4'468'192.50	3.79
313 Prestation de services et honoraires	20'804'740.00	22'638'670.00	19'887'425.67	-8.10
314 Gros entretien et entretien courant	3'385'020.00	3'409'520.00	3'362'494.38	-0.72
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'863'310.00	2'777'820.00	2'603'970.32	3.08
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	2'251'960.00	2'271'920.00	1'933'432.78	-0.88
317 Dédommagements	778'120.00	858'730.00	816'560.24	-9.39
318 Réévaluations sur créances	3'453'350.00	2'843'700.00	3'322'807.65	21.44
319 Diverses charges d'exploitation	657'810.00	604'600.00	316'886.65	8.80
31 Total	44'976'900.00	46'075'850.00	43'164'915.56	-2.39

Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation présentent une économie de CHF 1.1 million par rapport au budget 2016 et une augmentation de charges de CHF 1.8 million par rapport aux comptes 2015.

Le montant des immobilisations non portées à l'actif (311) diminue de CHF 0.5 million par rapport aux comptes 2015. Il s'agit principalement des meubles, logiciels, appareils et machines ainsi que des objets du patrimoine culturel.

Une diminution conséquente est à relever pour les prestations de services et honoraires (313) par rapport au budget 2016 (CHF -1.8 million). Il s'agit essentiellement de la suppression du contrat de prestation de police, tâche transférée à l'Etat (CHF -2.6 millions) contre un point d'impôt ainsi que l'augmentation (CHF +0.7 million) de la participation de la Ville à la mutualisation des coûts du service ambulancier.

En comparaison avec les comptes 2015, les prestations de services et honoraires du budget 2017 augmentent de CHF 0.9 million. Les principales variations sont :

- la participation de la Ville à la région de défense incendie (CHF +1.9 million);
- la mutualisation des coûts du service ambulancier (CHF +1.3 million);
- la suppression du contrat de prestations de la police (CHF -2.6 millions).

Certaines augmentations de charges peuvent également être constatées par rapport au budget 2016. Il s'agit principalement des réévaluations sur créances (318) qui augmentent de CHF 609'750.-, dont CHF 565'500.- concernent les pertes sur débiteurs impôts.

2.5 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'672'990.00	17'573'360.00	16'461'214.44	29.02
332 Immobilisations incorporelles PA	1'039'520.00	0.00	424'740.02	-
33 Total	23'712'510.00	17'573'360.00	16'885'954.46	34.93

Les amortissements présentent une importante augmentation en raison des réévaluations des bâtiments effectuées au 31 décembre 2015. Les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations sont compensés par le prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 4.9 millions.

2.6 Charges financières

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	13'968'990.00	11'876'410.00	14'717'001.91	17.62
- Intérêts passifs	10'684'000.00	9'334'410.00	11'984'334.61	14.46
- Intérêts internes sur les biens du patrimoine financier	3'284'990.00	2'542'000.00	2'732'667.30	29.23
341 Pertes réalisées sur terrains PF	100.00	0.00	1'437'190.12	-
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000.00	113'300.00	66'054.04	-11.74
343 Charges pour les biens-fonds PF	3'568'560.00	4'112'740.00	3'678'029.51	-13.23
349 Différence charges financières	1'000.00	0.00	1'027.50	-
34 Total	17'638'650.00	16'102'450.00	19'899'303.08	9.54

Les charges financières présentent une augmentation de CHF 1.5 million par rapport au budget 2016.

Par rapport au budget 2016, la péjoration des charges d'intérêts (340) est due aux taux négatifs (impact négatif sur les emprunts swaps d'environ CHF 1.3 million). En ce qui concerne les intérêts supplémentaires liés à l'emprunt Depfa, un prélèvement est effectué à la provision constituée en 2015 pour couvrir la différence entre le taux fixe (2.63%) et le taux variable.

Les intérêts internes des biens du patrimoine financier (340) augmentent de CHF 0.7 million par rapport au budget 2016. Il s'agit des intérêts facturés à la gérance, aux maisons de retraite du Châtelot pour les immeubles et terrains du patrimoine financier. Les intérêts sont facturés à 2.6% sur la valeur comptable au 1^{er} janvier 2016. L'augmentation est liée à la valeur comptable du patrimoine financier, qui est supérieure suite à la réévaluation.

A noter que les pertes réalisées sur les terrains PF (341) en 2015 pour un montant de CHF 1.4 million concernaient la vente de Commerce 95-99 et Crêt-du-Loche 9.

Les charges relatives aux biens-fonds du patrimoine financier (343) diminuent de CHF 0.5 million par rapport au budget 2016. La diminution provient essentiellement des frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier suite au transfert de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif (notamment les salles communales).

2.7 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Solde réserve au 31.12.2015
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers:				
- Réserve forestière	1'000.00	1'000.00	1'000.00	173'384.10
- Prov. indemnités sortie CC	0.00	45'000.00	0.00	683'420.85
- Réserve places stationnement	5'000.00	5'000.00	0.00	303'990.50
- Fds communal des arbres	0.00	0.00	2'500.00	35'418.10
- Réserve déchets ménages	0.00	0.00	83'707.04	786'181.79
- Réserve eau	0.00	54'210.00	484'564.51	1'935'790.84
- Réserve déchets entreprises	60.00	0.00	0.00	306'982.49
35 Total	6'060.00	105'210.00	571'771.55	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'alimentation de diverses réserves et provisions autorisées par la nouvelle législation en matière de finances.

Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent partiellement ou totalement être autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué.

2.8 Charges de transfert

	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation par rapport au Budget 2016 %
360 Quotes-parts revenus	433'000.00	433'000.00	442'498.25	0.00
361 Dédommagements à des collectivités publiques	7'103'890.00	9'594'730.00	7'541'739.35	-25.96
362 Péréquation financière & compens. charges	18'765'390.00	18'549'790.00	17'810'083.20	1.16
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	12'533'340.00	12'642'930.00	12'701'687.24	-0.87
36 Total	38'835'620.00	41'220'450.00	38'496'008.04	-5.79

Les charges de transferts correspondent à diverses subventions versées à des tiers. Le détail des subventions figure à l'annexe 7 du budget. Parmi elles figurent:

- Les quotes-parts des revenus (360) versées au Canton par le Contrôle des habitants pour les permis de séjour (CHF 310'000.-) et les documents d'identité (CHF 75'000.-). Le versement au Canton des taxes des chiens s'élève à CHF 48'000.-.
- Les dédommagements à des collectivités publiques (361) comprennent principalement la participation au pot commun cantonal pour les transports pour un montant de CHF 5.7 millions (diminution par rapport à 2016 due notamment à la suppression des trolleybus). La participation aux charges d'autres écoles s'élève à CHF 0.7 million et, pour la protection civile, à CHF 0.5 million.
- La rubrique 362 "péréquation financière et compensation des charges" correspond à la facture sociale (aide sociale, subside Lamal, etc.).
- Les subventions à des collectivités et à des tiers (363) comprennent notamment des subventions dans divers domaines tels que les institutions sociales (CHF 0.3 million), la participation à des institutions spécialisées pour enfants (CHF 2.3 millions), les affaires culturelles (CHF 2.1 millions), l'accueil parascolaire (CHF 2.7 millions) et l'accueil préscolaire (CHF 4.3 millions).

2.9 Charges extraordinaires

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport aux Comptes 2014
	CHF	CHF	CHF	%
38 Total	0.00	0.00	0.00	0.00

Aucune charge extraordinaire n'est prévue dans le budget 2017, à l'instar du budget 2016 et des comptes 2015.

2.10 Revenus fiscaux

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	92'875'000.00	94'591'800.00	95'208'304.68	-1.81
401 Impôts directs, personnes morales	13'315'000.00	15'218'000.00	17'851'440.76	-12.50
402 Autres impôts directs	1'667'000.00	1'300'000.00	1'956'018.70	28.23
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	435'000.00	471'200.00	436'144.42	-7.68
40 Total	108'292'000.00	111'581'000.00	115'451'908.56	-2.95

Dans le groupe 40, le budget 2017 présente une diminution de CHF 3.3 millions par rapport au budget 2016 et de CHF 7.2 millions par rapport aux comptes 2015.

Le budget 2016 est basé sur un coefficient de 123/77 pour les personnes physiques. Pour le budget 2017, deux points d'impôt sont transférés aux communes (121/79) et une augmentation de trois points d'impôt est prévue (121/82). Le coefficient s'élève dès lors à 82 points d'impôt pour la commune et 121 points d'impôt pour l'Etat en ce qui concerne les personnes physiques (hors frontaliers). Un point d'impôt équivaut à environ CHF 1 million.

Malgré l'augmentation de trois points d'impôt, une diminution de CHF 1.7 million est constatée pour les personnes physiques par rapport au budget 2016. Cette diminution est expliquée par une modification des coefficients de répartition entre Etat/communes en ce qui concerne les frontaliers. De 50/150 en 2016, le coefficient passe à 121/79, soit une perte de 71 points d'impôt correspondant à une baisse de CHF 5.7 millions.

En ce qui concerne l'impôt des personnes morales (401), le budget 2017 est inférieur au budget 2016 de CHF 1.9 million et de CHF 4.5 millions par rapport aux comptes 2015. Cette diminution est due d'une part au taux d'imposition du bénéfice des personnes morales, qui passe de 6% en 2015 à 5% dès 2016, et d'autre part à la détérioration de la conjoncture.

Une augmentation des autres impôts (402), correspondant à l'impôt foncier, est constatée par rapport au budget 2016. Le budget 2017 prévoit une modification du taux d'imposition relatif à cet impôt, qui passerait de 1.5‰ à 1.6‰ (impact de CHF 100'000.-).

Les impôts sur la possession et sur la dépense (403) sont stables. Ils comprennent les taxes sur les billets de spectacle (CHF 248'000.-) et les taxes des chiens (CHF 187'000.-).

2.11 Revenus de concessions

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	177'900.00	193'200.00	210'200.33	-7.92

Les revenus comprennent diverses concessions. Celles-ci demeurent stables.

2.12 Prestations de services et taxes

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	5'000.00	5'000.00	0.00	0.00
421 Emoluments administratifs	948'670.00	1'003'150.00	1'136'899.63	-5.43
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	23'518'810.00	22'378'540.00	22'248'918.90	5.10
425 Recette sur ventes	7'760'780.00	7'618'800.00	7'893'661.56	1.86
426 Remboursements	2'858'750.00	2'896'400.00	3'128'776.26	-1.30
427 Amendes	2'055'560.00	941'000.00	943'540.83	118.44
429 Autres taxes	1'266'860.00	540'400.00	1'195'797.85	134.43
42 Total	38'414'430.00	35'383'290.00	36'547'595.03	8.57

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations ambulances et de la redevance de Viteos. Les ventes (eau, matériel, animaux) et les amendes sont également comprises dans ce compte.

L'augmentation des amendes (427) provient de la création de la brigade auxiliaire et au temps dégagé pour les agents par l'externalisation des commandements de payer.

Le montant plus élevé des autres taxes (429) du budget 2017 correspond à la récupération des actes de défaut de bien relatifs aux impôts qui avaient été budgétés par erreur en revenus extraordinaires en 2016.

2.13 Revenus divers

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	478'340.00	549'880.00	647'143.43	-13.01
431 Inscription de prestations propres à l'actif	0.00	0.00	2'044.50	0.00
436 Dédommagements de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
439 Autres revenus	1'530.00	1'400.00	117'343.35	9.29
43 Total	479'870.00	551'280.00	766'531.28	-12.95

2.14 Revenus financiers

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	4'749'960.00	4'023'820.00	4'147'204.37	18.05
441 Gains réalisés PF	380'000.00	858'400.00	1'736'491.03	-55.73
442 Revenus de participations PF	1'678'200.00	1'678'000.00	4'855'039.80	0.01
443 Produits des biens-fonds PF	6'573'970.00	7'071'600.00	7'886'009.23	-7.04
444 Réévaluation immob. PF	1'095'200.00	0.00	0.00	-
445 Revenus financiers prêts et participations PA	6'000.00	500.00	387'422.45	1100.00
447 Produits des biens-fonds PA	1'864'740.00	2'274'560.00	1'462'525.99	-18.02
448 Produits des biens-fonds loués	12'100.00	2'500.00	3'144.00	384.00
44 Total	16'360'170.00	15'909'380.00	20'477'836.87	2.83

L'augmentation des revenus des intérêts (440) correspond essentiellement aux intérêts de retards des impôts (CHF 1.2 million) et des intérêts facturés aux services détenant des biens immobiliers du patrimoine financier (CHF 3.3 millions). Ces derniers sont neutralisés par les charges d'intérêts facturés aux services qui sont comptabilisées dans la rubrique 340.

Les gains réalisés du patrimoine financier (441) comprennent la vente de Chasseron 4 et Moyat 2 prévues en 2017. En 2015, ce groupe de revenus était constitué des honoraires de la Gérance pour CHF 826'460.57. Dès 2017, ces honoraires sont imputés dans les groupes de charges du patrimoine administratif (424 pour les honoraires facturés à des centres du patrimoine financier et 491 pour les honoraires facturés à des centres du patrimoine administratif).

Les revenus de participations (442) comportent notamment le dividende de Viteos fixé à 4% s'élevant à CHF 1.6 million (dividende de 6% encaissé en 2016, soit CHF 2.3 millions). En 2015, un dividende extraordinaire de BLOC 30 SA de CHF 2.2 millions a été encaissé.

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages qui se montent à CHF 6.5 millions. Une diminution de CHF 0.5 million est constatée entre les budgets 2017 et 2016. Celle-ci est expliquée notamment par le transfert du secrétariat de la gérance et de certains bâtiments du patrimoine financier au patrimoine administratif et à la vente de certains immeubles en 2015 et 2016.

Les réévaluations des immobilisations (444) correspondent aux plus-values dégagées par les réévaluations du patrimoine financier. Elles sont budgétées à CHF 1.1 million. Les plus-values sont dégagées par la rénovation des biens du parc immobilier qui engendre une augmentation de la valeur des immeubles.

Les produits des biens-fonds du patrimoine administratif (447) sont composés des locations de salles, de la vigne, des terrains et des installations. Le budget 2016 plus élevé que le budget 2017 provient notamment du fait que les revenus des maisons de retraite du Châtelot ont été budgétés dans le patrimoine administratif (447) et non dans le patrimoine financier (443).

2.15 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Solde réserves au 31.12.2015
45 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Provision abric PC	0.00	0.00	140'703.85	2'044'962.19
- Rénovation parc immobilier	0.00	1'682'720.00	1'233'502.15	1'682'720.00
- Taxe d'épuration	440'290.00	1'352'230.00	295'114.37	1'154'706.38
- Réserve eau	205'210.00	0.00	0.00	1'935'790.84
- Réserve forestière	1'000.00	1'000.00	8'721.00	173'384.10
- Réserve déchets ménages	298'930.00	231'250.00	0.00	786'181.79
- Réserve déchets entreprises	0.00	64'370.00	14'282.25	306'982.49
45 Total	945'430.00	3'331'570.00	1'692'323.62	

Les prélèvements à la réserve de l'eau, à la réserve forestière et à la réserve déchets ménages sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total. Par ailleurs, un prélèvement à la provision pour la rénovation du parc immobilier a été effectué en 2015 et 2016. Cette provision sera totalement utilisée en 2016.

2.16 Revenus de transfert

	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation par rapport au budget 2016 %
461 Dédommagements de collectivités publiques	12'705'120.00	11'371'340.00	7'293'851.59	11.73
462 Péréquation financière et compensation des charges	14'364'350.00	13'800'000.00	13'837'404.00	4.09
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	24'135'830.00	24'171'170.00	26'051'053.97	-0.15
469 Différents revenus de transfert	66'000.00	45'000.00	66'027.45	46.67
46 Total	51'271'300.00	49'387'510.00	47'248'337.01	3.81

Les dédommagements de collectivités publiques (461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi le service ambulancier (augmentation de CHF 1 million par rapport au budget 2016) et la défense incendie région.

La péréquation financière (462) s'élève à CHF 14.4 millions, soit une augmentation de CHF 0.6 million par rapport au budget 2016.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles qui représentent CHF 19.1 millions, CHF 1.8 million pour l'aide sociale (guichet unique) et CHF 1.6 million pour l'accueil pré et parascolaire.

2.17 Revenus extraordinaires

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Variation par rapport au Budget 2016
	CHF	CHF	CHF	%
483 Revenus divers extraord.	5'780.00	908'000.00	5'290'427.81	-99.36
489 Prélèvement capital propre	4'920'820.00	0.00	0.00	-
48 Total	4'926'600.00	908'000.00	5'290'427.81	442.58

Les revenus divers extraordinaires (483) proviennent des récupérations des créances perdues. En 2015, cette rubrique se composait des dissolutions de la réserve pour création/amélioration des locaux (CHF 1.5 million) et de la réserve d'agglomération/PDM (CHF 3.7 millions).

Le prélèvement au capital propre (489) correspond aux amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif.

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Ecart B17 - BU16	Ecart B17 - C15
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements ordinaires nets	9'992'000.00	8'847'600.00	20'714'040.00	1'144'400.00	-10'722'040.00
Investissements financés par des taxes / autoporteurs	14'584'300.00	11'368'000.00	2'975'000.00	3'216'300.00	11'609'300.00
Total des crédits budgétaires (budget)	24'576'300.00	20'215'600.00	23'689'040.00	4'360'700.00	887'260.00
Total des crédits budgétaires réalisés (comptes)	-	-	23'931'510.00		

Le détail des investissements figure en annexe 8.

Le règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. L'art. 54 de ce règlement prévoit un montant maximum de CHF 10 millions pour 2017 pour les investissements soumis au frein à l'endettement.

Le calcul de l'autofinancement et du besoin en trésorerie figure en annexe 9.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 La présidente La chancelière
 Sylvia Morel Celia Clerc

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 23 novembre 2016;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête:

Article premier – ¹ Est approuvé le budget de l'exercice 2017, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	219'780'500.00
Revenus d'exploitation	CHF	-199'580'930.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	20'199'570.00
Charges financières	CHF	17'638'650.00
Revenus financiers	CHF	-16'360'170.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	1'278'480.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	21'478'050.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-4'926'600.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-4'926'600.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	16'551'450.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit:

Dépenses	CHF	25'336'300.00
Recettes	CHF	-760'000.00
Total du compte des investissements	CHF	24'576'300.00

Article 2 - ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Marc Schafroth

La secrétaire
Oguzhan Can

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 23 novembre 2016;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête:

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 3'767'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs ou égaux à CHF 200'000.- inclus dans la liste détaillé figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2017. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants:

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	1'923'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	1'844'000.00
	CHF	3'767'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution de présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Marc Schafroth	Oguzhan Can

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 23 novembre 2016;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête:

Article premier – Une enveloppe globale de 975.34 postes en équivalent plein-temps (EPT) est accordée pour le budget 2017, soit, 587.12 postes pour le personnel émanant de l'échelle communale et 373.69 postes pour le personnel soumis à l'échelle cantonale.

Article 2 – Le Conseil communal gère les augmentations et les diminutions de personnel dans les limites définies à l'article premier.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Marc Schafroth

La secrétaire
Oguzhan Can